

Exemple de calcul

3 Horaire de travail réduit dans une menuiserie durant le mois de juin

Salaire en cas de durée normale du travail		
Salaire mensuel brut selon contrat	CHF	4 500.00
Déduction AVS/AI/APG/AC 6,375 %	-CHF	286.90
Déduction pour l'assurance contre les accidents non professionnels 2 %	-CHF	90.00
Déduction pour la prévoyance professionnelle	-CHF	169.85
Salaire net versé	CHF	3 953.25

Durée du travail en cas de réduction de l'horaire ou d'interruption du travail :

Le personnel de l'entreprise travaille 8,5 heures par jour, donc 42,5 heures par semaine. Le mois de juin comprend normalement 22 jours ouvrables, donc 187 heures de travail. Mais l'horaire a été réduit ce mois-là et le contrôle du temps de présence marque une durée de travail de 51 heures seulement : il manque donc 136 heures.

Durée de travail mensuelle moyenne :

$52 \text{ semaines} \times 42,5 \text{ heures} \div 12 \text{ mois} = 184,17 \text{ heures}$

Salaire horaire de base :

$4\,500 \text{ francs (salaire mensuel de base)} \div 184,17 \text{ heures} = 24.43 \text{ francs}$

Indemnité (80 % de la perte sur le salaire de base) :

$136 \text{ heures manquantes} \times 24.43 \text{ francs par heure} \times 0,8 = 2\,658 \text{ francs}$

Salaire en cas d'horaire réduit		
Salaire mensuel brut selon contrat	CHF	4 500.00
Réduction du salaire brut : 136 heures x CHF 24.43	-CHF	3 322.50
Salaire brut réduit	CHF	1 177.50
Déduction AVS/AI/APG/AC 6,375 %	-CHF	286.90
Déduction pour l'assurance contre les accidents non professionnels 2 %	-CHF	90.00
Déduction pour la prévoyance professionnelle	-CHF	169.85
Salaire net versé	CHF	630.75
Indemnité	CHF	2 658.00
Gain total réduit	CHF	3 288.75

L'employeur verse ces montants aux personnes salariées à titre d'avance, à l'échéance habituelle du paiement des salaires. Les caisses de chômage fournissent tous les renseignements sur les modalités de décompte.

Modèle du calcul extrait du mémento AVS 2.11 Cotisations : Obligation de cotiser sur les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou d'intempéries